

1.5 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Forte demande du spectateur francophone en matière d'événements sportifs»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Selon les chiffres publiés, en juillet 2024, conjointement par l'Office belge de statistique (Statbel) et Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne, les Belges aiment assister à des compétitions sportives. D'après cette étude, qui ne prend donc pas en considération les Jeux olympiques de Paris, un peu plus de 25 % des Belges de plus de seize ans ont assisté à un événement sportif en 2022, année de référence de l'étude. Ce pourcentage place la Belgique parmi les sept pays ayant le taux de participation le plus élevé. En 2022 toujours, près de 14 % des Belges de plus de seize ans ont assisté à un événement sportif au moins quatre fois par an. Seuls les spectateurs des Pays-Bas, de l'Irlande, du Danemark et de la Suède affichent un niveau de participation plus élevé. Les Pays-Bas sortent du lot avec 23 % de Néerlandais présents. Ces chiffres sont encourageants et tendent à révéler une demande bien réelle de notre population pour assister à de telles manifestations.

Se pose évidemment la question de l'offre. Si le débat relatif aux infrastructures pouvant accueillir de tels événements ne relève pas directement de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, celle-ci se doit d'apporter son soutien à des manifestations d'ampleur. C'est pourquoi nous saluons la présence, dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), d'une réelle volonté de soutenir «l'organisation d'événements sportifs à dimension internationale pour renforcer son attractivité ainsi que l'ambition de rénovation ou de construction d'une infrastructure nationale pouvant accueillir de telles compétitions.». Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire plus sur les balises et conditions que vous envisagez pour répondre à la demande grandissante du public francophone? Quels sont les événements sportifs visés dans la DPC?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La Fédération Wallonie-Bruxelles est une terre d'accueil d'événements sportifs internationaux de grande ampleur. Citons le Mémorial Van Damme, le Grand Prix de Formule 1, Liège-Bastogne-

Liège, la Flèche wallonne, le concours complet d'équitation d'Arville, le Superbiker de Mettet, le BW Open, le Lotto Brussels Premier Padel, etc. Ces événements sont la preuve indéniable de l'attraction internationale de notre territoire. Comme événements moins récurrents, je mentionnerai que Tubize a accueilli le Championnat d'Europe de football féminin U19 en juin 2024, et que la Coupe du monde de hockey, masculine et féminine, se déroulera en partie à Wavre en 2026.

L'organisation d'événements sportifs internationaux est une plus-value incontestable pour nos sportifs qui peuvent se dépasser devant leur public. Les retombées sont également multiples et vont au-delà du point de vue sportif. Pour ce faire, outre le dispositif d'aide réformé récemment par le gouvernement qui permet de subventionner l'organisation d'un grand événement sportif, il faut développer une stratégie qui allie les compétences et les niveaux de pouvoir, de sorte que la Fédération Wallonie-Bruxelles se positionne encore mieux face à la concurrence internationale. Cette synergie a été, par exemple, le noyau de la candidature de l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) pour l'organisation de la Coupe du monde de football féminin en 2027, qui, malheureusement, a été attribuée au Brésil.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Il est vrai que nous sommes une terre d'accueil. La présence de ces grands événements sur notre territoire aura un impact positif sur le grand public, en attirant notamment un plus grand nombre de praticiens. Les sportifs professionnels ont un véritable rôle d'ambassadeur dans notre pays et sont des locomotives pour le sport de manière générale; leur donner des moyens de s'exprimer sur notre sol ne fera que renforcer l'attrait du public et créer des vocations.

(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence)

1.6 Question de M. Massaki Mbaki, intitulée «Efforts déployés pour encourager la pratique du sport dans les écoles et améliorer la collaboration entre les établissements scolaires et les clubs sportifs»

1.7 Question de M. de Wasseige, intitulée «Activité physique à l'école: quel rôle pour le secteur sportif?»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, vous avez souvent souligné l'importance de la pratique sportive chez les jeunes pour leur développement physique et mental, ainsi que pour la promotion des valeurs d'intégration et de citoyenneté.

Dans ce cadre, votre engagement à renforcer la place du sport dans nos établissements scolaires est un axe crucial de votre politique éducative.

Pourriez-vous préciser quels efforts concrets ont déjà été déployés lors de la précédente législature? Que comptez-vous instaurer pour encourager davantage la pratique du sport dans les écoles?

Quelles initiatives prévoyez-vous pour améliorer la collaboration entre les établissements scolaires et les clubs sportifs locaux, et ce, afin de créer une synergie bénéfique pour nos jeunes?

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, concernant la thématique du sport à l'école, force est de constater que notre pays fait office de mauvais élève. En effet, le temps scolaire consacré au sport en Belgique est en dessous de la moyenne du Vieux Continent, et s'éloigne d'ailleurs des recommandations européennes en matière de santé, selon les chiffres du rapport Eurydice. Outre le programme hebdomadaire de deux heures qui est jugé insuffisant, c'est surtout la question du manque d'infrastructures adaptées qui représenterait un écueil important pour de nombreux établissements scolaires.

Cette thématique nous étant chère, votre collègue de gouvernement, la ministre Valérie Glatigny a déjà été interpellée hier à ce sujet par l'une des députées de mon groupe, Mathilde Vandorpe.

La Déclaration de politique communautaire (DPC), et l'on peut s'en féliciter, prévoit l'instauration de liens entre le secteur sportif et les établissements scolaires. La promotion de la pratique sportive à l'école serait ainsi assurée, en y augmentant la place occupée par le sport.

Ainsi, Madame la Ministre, quelle est l'approche stratégique envisagée avec votre homologue pour booster la place du sport au sein des établissements scolaires? Une collaboration avec le secteur du sport est-elle prévue?

Ensuite, quelles balises comptez-vous créer pour vous assurer que cette potentielle augmentation du nombre d'heures dédiées à la pratique sportive à l'école se réalise en parfaite coordination avec les acteurs du monde du sport et non au détriment de ceux-ci?

Enfin, la DPC prévoit de promouvoir la mise à disposition réciproque des infrastructures sportives et d'optimiser l'utilisation du parc d'infrastructures existant. La mutualisation de ces infrastructures doit en effet être plébiscitée afin de permettre un accès plus facile aux sportifs et aux élèves.

Dès lors, si ces investissements devaient être réalisés, quels leviers comptez-vous activer pour permettre aux clubs sportifs de bénéficier de nouvelles infrastructures potentielles et, inversement, que les écoles puissent utiliser les terrains ou infrastructures des clubs de sport?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Messieurs les Députés, pour lutter contre la sédentarité, la pratique d’une activité physique et sportive quotidienne et durable doit être inculquée dès le plus jeune âge.

À cet égard, l’école constitue la porte d’entrée par excellence de la découverte du mouvement et d’un large panel de disciplines. Des échanges quotidiens ont déjà eu lieu entre les cabinets de la ministre de l’Enseignement obligatoire et le mien afin d’envisager des synergies sur plusieurs sujets, dont l’augmentation de la pratique du sport à l’école.

Par ailleurs, l’ADEPS collabore étroitement avec les établissements scolaires, notamment au moyen d’une enveloppe budgétaire de 250 000 euros pour le subventionnement de matériel sportif et de psychomotricité dans les écoles des enseignements maternel et primaire.

De plus, les sept centres de conseil du sport (CCS) apportent également au quotidien conseils et encadrement aux projets sportifs initiés par les établissements scolaires des enseignements primaire et secondaire. Pour ce qui est des infrastructures sportives, ma double casquette me permet d’avoir beaucoup plus de collaborations avec les pouvoirs locaux, les fédérations, les écoles, pour choisir les meilleures infrastructures.

Via InfraSports, la Région wallonne encourage les partenariats avec les écoles dans le subventionnement des travaux. Une approche plus collaborative sera analysée dans les mois à venir.

Enfin, le rôle principal devra être joué par les clubs, qui peuvent déjà obtenir un soutien financier pour faire découvrir leur discipline à travers le subside ADEPS pour l’action sportive locale.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos différentes réponses. Étant donné mon intérêt tout particulier pour le sport et ma carrière dans l’arbitrage, je serai évidemment très attentif à ce sujet.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. À mon sens, les activités sportives et le partage d’infrastructures sportives sont fondamentaux. Rappelons que l’Organisation mondiale de la santé (OMS) fixe la durée moyenne des activités sportives nécessaires par semaine à 150 minutes, et que nous en sommes loin!

Rappelons aussi qu’en Wallonie, nous ne disposons que de 91 piscines opérationnelles en 2023, ce qui représente 30 % en moins qu’il y a quelques années. Cela pose de gros problèmes pour les cours de natation; or nous connaissons l’importance de la natation. Il est donc nécessaire d’assurer un maillage à ce niveau-là.

Je suis rassuré par les réponses que vous avez fournies, notamment sur la colla-

boration avec votre collègue chargée de l'enseignement et par les possibilités d'action dont vous disposez par le biais de votre double casquette. Je serai attentif à ce qu'InfraSports mettra en œuvre par rapport aux clubs sportifs. Cette collaboration est nécessaire et nous suivrons cela de près.

1.8 Question de M. Massaki Mbaki, intitulée «Soutenir les athlètes de haut niveau dans leur préparation pour les compétitions internationales»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, votre engagement en faveur du sport et de nos athlètes de haut niveau, notamment dans le cadre de leur préparation aux compétitions internationales, est bien connu. Nous l'avons encore constaté lors des récents Jeux olympiques (JO).

Le succès de nos athlètes sur la scène mondiale dépend en grande partie du soutien qu'ils reçoivent, tant en termes d'infrastructures que d'accompagnement technique et financier.

Quelles sont les actions concrètes que vous avez menées ou que vous prévoyez de mener pour soutenir nos athlètes de haut niveau dans leur préparation pour les compétitions internationales? Quels dispositifs spécifiques envisagez-vous d'adopter pour renforcer leur encadrement et optimiser leurs conditions d'entraînement?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient depuis près de 20 ans, à travers l'ADEPS, l'ensemble de ses sportifs de haut niveau, et ce, afin de leur permettre de réaliser les meilleures performances possibles.

La Fédération Wallonie-Bruxelles déploie d'importants moyens. Pour la seule année 2024, elle a affecté près de 20 millions d'euros au soutien des sportifs bénéficiant d'un statut. Ceci sans compter les 78 contrats octroyés à des sportifs de haut niveau, les centres sportifs de l'ADEPS mis à leur disposition ou encore leur accompagnement par le service «Projet de vie», destiné à leur faciliter l'accès à un cursus mêlant sport et études.

La Fédération Wallonie-Bruxelles apporte un soutien total à tous ses athlètes, surtout après leurs remarquables performances lors des JO et des Jeux paralympiques. L'administration va procéder à l'établissement d'un plan stratégique pour la prochaine olympiade 2024-2028. Ce plan sera établi en concertation avec les fédérations et associations sportives reconnues, ainsi que les partenaires du Comité olympique et interfédéral belge (COIB) et du *Belgian Paralympic Committee* (BPC). L'objectif est d'affiner les méthodes de travail et de garantir l'utilisation optimale des moyens financiers. À l'avenir, les subventions annuelles pourraient évoluer en subventions d'une durée de quatre ans, soit la durée d'une

olympiade. Ceci permettrait aux sportifs et aux fédérations de travailler sereinement à plus long terme.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, les résultats obtenus par nos athlètes aux JO et aux Jeux paralympiques de Paris démontrent l’efficacité du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sport.

Le soutien apporté aux athlètes de haut niveau reste toutefois insuffisant et il est indispensable de le renforcer. Vous progressez dans la bonne direction et je vous en remercie.

1.9 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Situation du padel en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la situation du padel et sa reconnaissance ont beaucoup animé les bancs de notre Parlement lors de la dernière législature. Il y a quelques mois, la responsabilité de ce sport a été donnée à l’Association francophone de tennis (AFT). Je ne reviendrai pas en détail sur les rebondissements qui ont animé l’évolution de ce dossier ces dernières années. Les informations que j’ai reçues me font penser que la tension est toujours forte entre l’AFT Padel et l’Association francophone de padel (AFPadel). Cette dernière se sent lésée du fait que l’avis remis par le Conseil supérieur des sports (CSS) n’a pas été suivi.

Quel premier bilan présentez-vous de la situation du padel depuis mai 2024? Quelle est votre position sur la reconnaissance du padel? Avez-vous des données chiffrées sur l’évolution et le développement du padel en Fédération Wallonie-Bruxelles? Êtes-vous en contact avec ces deux fédérations sur une éventuelle reconnaissance? Les avez-vous réunies autour d’une même table? Quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir que toutes les fédérations bénéficient d’un traitement équitable et transparent dans le processus de reconnaissance? Enfin, comment comptez-vous vous assurer que l’intérêt supérieur du sport prime dans les décisions administratives?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, la procédure de reconnaissance des associations et fédérations sportives est détaillée dans le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française. Sur cette base, les candidats à une reconnaissance ou un renouvellement ont dû déposer leur dossier le 30 juin 2024 au plus tard. Ensuite, les dossiers sont analysés techniquement par l’administration avant d’être tous soumis à l’avis du CSS. Après l’avis du CSS, les dossiers me seront soumis pour décision finale.

Pour le padel, comme pour les autres disciplines sportives, l’opérateur retenu sera

reconnu en 2025 pour une durée de huit ans. À ce stade, je peux seulement confirmer que deux associations demandent une reconnaissance pour le padel; le Tennis Padel Wallonie-Bruxelles (TPWB) et l'AFPadel. Mon objectif principal est de favoriser le développement de la discipline au profit des clubs et des sportifs, seul l'intérêt des sportifs guidera ma décision.

M. Thierry Witsel (PS). – J'ai en effet suivi ce dossier de très près durant la précédente législature. Il me semble qu'à l'époque où j'étais encore sportif – je le suis un peu moins ces dernières années –, il existait deux fédérations – l'Union belge du football et celle du futsal – qui se déchiraient pour avoir gain de cause. In fine, deux fédérations existent: l'Union belge chargée également du futsal et la véritable fédération de futsal qui a conservé sa reconnaissance. Il est important que chaque sport reste à sa place. Je me réjouis d'entendre que, pour vous, Madame la Ministre, le sport prime. Pour 2025, je suis curieux de voir quelle sera la décision que vous allez prendre en ce qui concerne la reconnaissance du padel. Je rappelle que votre prédécesseure – Valérie Glatigny – avait dit, à l'époque, que l'éventuelle reconnaissance de l'AFPadel serait possible après 2024.

1.10 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Avenir du sport féminin»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, vous avez été interrogée sur le suivi du sport féminin, soit le cheval de bataille de votre prédécesseure, Valérie Glatigny. Vous avez confié à la presse que vous continueriez son travail et que, selon vous, il est un peu oublié.

Que l'on parle de salaires, de chiffres sur la pratique sportive ou encore de visibilité dans les médias, le combat vers l'égalité est loin d'être terminé. Les droits des sportives doivent rester une priorité au sein de ce Parlement, il faut continuer à relever les inégalités et les combattre.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit que le gouvernement poursuivra la valorisation du sport féminin et la place des femmes dans le secteur sportif, notamment en incitant les fédérations sportives à remettre des récompenses identiques aux femmes et aux hommes lorsque des compétitions identiques sont organisées et en encourageant la diffusion du sport féminin de haut niveau sur les chaînes publiques et les télévisions locales.

Madame la Ministre, comment allez-vous promouvoir le sport féminin? Quelle est votre stratégie pour favoriser le sport chez les femmes? Quel est le bilan de la précédente législature? Comment comptez-vous investir au mieux dans le sport féminin?

Des projets sont-ils prévus pour fin 2024? Continuerez-vous le travail de vos prédécesseurs avec le Plan «Sports au féminin»? En quoi consiste-t-il?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le Plan «Sports au féminin», instauré par mes prédécesseurs, Mme Glatigny et M. Jeholet, lors de la précédente législature, a déjà produit ses premiers effets.

Depuis 2019, plus de 45 000 femmes se sont affiliées au sein de nos fédérations et associations sportives. Elles représentent désormais 31 % des affiliés. Ce n'est qu'une première étape, mais nous comptons persister dans l'œuvre de valorisation du sport féminin.

Cet été, les performances accomplies par nos équipes nationales féminines et nos athlètes à Paris ont permis d'apporter un coup de projecteur sur le sport féminin. Ces porte-drapeaux doivent donner l'envie aux jeunes filles et femmes de se lancer dans la pratique d'une activité sportive.

Enfin, le Plan «Plus Sportives» prévoit différentes mesures pour renforcer la présence de femmes dans les conseils d'administration des différentes fédérations et associations sportives, mais également pour renforcer le développement de leur discipline en faveur des femmes, puisque ces fédérations et associations sportives ont dû déposer un plan dans ce sens.

Le développement du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles suit son cours. Tout ne sera pas fait en un jour, mais je mettrai tout en œuvre pour obtenir des résultats significatifs.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je ne doute pas de votre motivation et je vous remercie pour vos réponses. J'entends que nous sommes à 31 % d'affiliées depuis 2019, les Jeux olympiques (JO) ayant œuvré en ce sens.

J'imagine que vous êtes bien consciente du travail de fond à réaliser en la matière, afin que la femme puisse retrouver sa juste place dans le monde sportif. Vous êtes présidente d'un club de football, vous côtoyez les jeunes au quotidien et vous savez l'importance croissante que prend la femme dans ce monde footballistique. Je ne peux que vous encourager.

Il est important d'assurer la continuité avec vos prédécesseurs en la matière. Ainsi, je garderai un œil attentif sur l'évolution de ce dossier.